



CHOISY.le.ROI

Direction Générale

N°DEL.25.136

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 28

Représentés 14

Absent 1

Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2025

Votes

Pour 42

Contre 0

Abstention 0

N.P.P.V. 0

Le lundi 15 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le lundi 08 décembre 2025, s'est réuni à hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Stéphane BANCE, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Etaient représenté-e-s :

M. Thierry BALIAS pouvoir à Terence ESSONE MENGUE
MME Malika BENKAHLA pouvoir à Tonino PANETTA
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Kristian BOLLE-DALLIAH pouvoir à Stéphane BANCE
M. El Arbi CHIRRANE pouvoir à Julien BOURVEN
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Karim GARROUT pouvoir à Damien DESROCHES
M. Sébastien HUTIN pouvoir à Fabien GUILLAUD BATAILLE
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. Alain OMRANE pouvoir à Sabrina FONTAINE
M. Walid SAYADI pouvoir à Franklin Lambert POUDY
M. Moustapha THIAM pouvoir à Vasco COELHO

Etaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Convention de mise à disposition de terrain pour le jardin partagé des Hautes Bornes

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-136-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Convention de mise à disposition de terrain pour le jardin partagé des Hautes Bornes

La commune de Choisy-le-Roi s'est orientée de manière volontaire dans les projets de préservation des espaces végétalisés, de végétalisation des espaces publics ainsi que d'accompagnement des habitants dans l'éducation à l'environnement.

Aussi, pour accompagner les choisiens dans ces initiatives, la commune de Choisy-le-Roi a, depuis plusieurs années, mis des terrains communaux (domaine public ou domaine privé communal) à disposition d'associations portant des projets de jardins partagés afin de mener à bien leur projet.

En particulier, l'association « Les Résidents des Hautes Bornes » qui dispose d'un terrain dans le quartier des Hautes Bornes, dont la mise à disposition avait été réalisée au travers d'une convention. Celle-ci est désormais arrivée à échéance.

Au vu du succès du jardin partagé et du souhait de l'association de poursuivre son activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition du terrain avec ses aménagements via la convention jointe en annexe de la présente délibération, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement cinq fois, soit pour une durée allant jusque six ans.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Tonino PANETTA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant la démarche active de la ville pour soutenir la préservation des espaces végétalisés, la sensibilisation à l'environnement, la qualité des produits alimentaires et le lien social au sein des quartiers,

Considérant que les jardins partagés contribuent à ces objectifs et que la commune veut accompagner les associations les animant,

Considérant que l'association « Les Résidents des Hautes Bornes » souhaite poursuivre son activité de jardin partagé via le renouvellement de la convention d'occupation du terrain,

Vu la Travaux / Voiries Déplacements / Stationnement Urbanisme / Logement / Développement Durable / Nature en Ville / Propreté du 05 décembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition à titre gratuit de terrains pour une surface totale de 600 m² environ, annexée à la présente délibération, au bénéfice de l'association « Les Résidents des Hautes Bornes » pour une durée d'un an renouvelable tacitement cinq fois, pour une durée totale de six ans au maximum.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer cette convention avec l'association précitée et tous autres documents afférents en vue de leur exécution.

ARTICLE 3 : Les dépenses attachées aux gros entretiens et aménagements tels que prévus par la convention sont inscrites au budget de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisylEROI.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251218-DEL-25-136-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025